

Jean-Pierre Sueur saisit le conseil constitutionnel

« Je déplore qu'en dernière lecture, la majorité de l'Assemblée nationale ait réintroduit le contrôle d'identité par les restaurateurs, cafetiers, gérants de cinéma et responsables d'établissement recevant du public. Je rappelle que le Sénat s'était opposé à cette disposition par 303 voix contre 37 », indique Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, dans un communiqué.

Pour l'élu, « Ce n'est pas aux restaurateurs qu'il revient de procéder à des contrôles l'identité, mais à la police et à la gendarmerie ! ». Ainsi, avec ses collègues du groupe socialiste du Sénat, Jean-Pierre Sueur a saisi le Conseil constitutionnel. Mais les Sages ont rappelé qu'il s'agit de « produire un document officiel comportant sa photographie aux seules fins de vérifier la concordance entre les éléments d'identité mentionnés sur ces documents ». Le Conseil estime que cette vérification est limitée dans ses effets et ne constitue pas une délégation des pouvoirs de police à des personnes privées.